

COMMUNES DE SAINTE CROIX EN JAREZ

ET DE PAVEZIN

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

LIVRET D'INFORMATION AUX FAMILLES

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024



Contact Responsable :
Ingrid AUGIER-THOMAS
04.77.51.59.24
peri-stecroix-pavez@orange.fr

ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE MUNICIPAL

Les communes de Ste Croix en Jarez et de Pavezin organisent un Accueil de Loisirs Péricolaire (A.L.P) déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S) et la P.M.I. Elles proposent ce service à tous les parents dont les enfants sont scolarisés en maternelle et primaire. L'A.L.P dispose d'un projet éducatif et pédagogique réfléchi, qui en fait un véritable lieu d'accueil à dimension éducative.

Période de fonctionnement

Le calendrier de fonctionnement de l'A.L.P est calqué sur le calendrier scolaire. Il fonctionne donc tous les jours d'école, soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les horaires sont les suivants :

Accueil sur Sainte Croix en Jarez (Ecole et A.L.P) :

<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</i>	<i>Mercredi :</i>
7h15-8h35	
8h35-8h45	
8h45-11h45	
11h45-13h35	
13h35-13h45	
13h45-16h45	
16h45-19h00	

Accueil sur Pavezin (Ecole et cantine) :

<i>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :</i>	<i>Mercredi :</i>
8h20-8h30	
8h30-11h30	
11h30-13h20	
13h20-13h30	
13h30-16h30	

Légende :

Péricolaire
Accueil Ecole
Ecole

Les locaux

L'Accueil de Loisirs Péricolaire se déroule :

- Au restaurant périscolaire à Sainte Croix en Jarez (Maternelle, CP, CE1 : Accueil de loisirs périscolaire) et à Pavezin (CE2, CM1, CM2 ; salle périscolaire et salle polyvalente)
- Sur le terrain de sport et pré communal à Pavezin
- Terrain de foot à Sainte Croix en Jarez
- Dans le périscolaire de Sainte Croix en Jarez

L'Equipe d'encadrement

L'accueil est assuré par un encadrement adapté, conformément aux textes régissant les Accueils de Loisirs, et à l'agrément auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (D.D.C.S) et de la P.M.I. Les animateurs sont pour la plupart diplômés, ils assurent l'accueil et l'animation auprès des enfants. Cette équipe intervient dans le cadre, non plus d'une simple garderie, mais d'un lieu éducatif, formalisé par un projet pédagogique.

Vous pouvez joindre l'A.L.P aux temps d'accueil (Tel : 04-77-51-59-24)

Les principes du projet

Un exemplaire du projet pédagogique est disponible sur demande auprès de la Mairie ou de la Direction de l'A.L.P.

L'accueil « *péricolaire* » souhaite proposer aux enfants :

- Un espace de rencontre, d'échange, de découverte, de détente et de tolérance,
- Un lieu où ils puissent participer à des activités adaptées à leur âge, activités ludiques, contributives à leur développement,
- Un lieu où ils puissent être acteurs de leur temps libre en participant et/ou en initiant des activités qui soient source de plaisir et de découverte,
- Favoriser la place de l'enfant, l'aider à devenir citoyen.

Inscriptions

Les enfants doivent être, tous inscrits, pour l'année scolaire à l'aide du dossier d'inscription général afin de pouvoir bénéficier des temps d'accueil du Péri-scolaire quels que soient la durée et les jours d'accueil. Le dossier d'inscription est adressé aux familles, celui-ci doit être remis dans les boîtes aux lettres du Péri-scolaire (Ste Croix en Jarez ou Pavezin) **avant Mercredi 23 Août 2023**

Aucune réservation ne sera possible sans cette inscription préalable sauf cas exceptionnels (problèmes de santé, évènements familiaux exceptionnels : présenter un justificatif).

A partir de cette inscription vous pouvez réserver les différents temps d'accueil à l'aide de :



La fiche d'inscription au repas :

Les fiches d'inscription sont établies mensuelles ou à l'année. Elles sont disponibles au péri-scolaire ou sur le site internet des communes (www.pavezin.fr et www.saintecroixenjarez.fr)

Une fois complétée, la fiche d'inscription sera remise

- **dans la boîte aux lettres du péri-scolaire de Ste Croix en Jarez et/ou Pavezin**

et ce avant les dates butoirs inscrites sur ces fiches.

Si vous le désirez, vous pourrez réserver par mail pour toute l'année scolaire auprès de la Directrice du Péri-scolaire.

Les Fiches « MENUS » sont affichées sur les panneaux d'information des écoles et disponible sur l'application Illiwap « Accueil de Loisirs Ste Croix en Jarez / Pavezin »



Il est impératif de respecter les dates butoirs notées sur la fiche d'inscription afin d'organiser au mieux ce temps d'accueil.

De plus il est demandé aux parents, dans la mesure du possible, de ne pas changer de jour sauf cas exceptionnel (enfant malade ...).



Le bulletin de réservation pour le temps d'accueil PERISCOLAIRE du matin et/ou du soir :

Ils doivent être remis à l'A.L.P, à l'avance, **au plus tard le vendredi qui précède le temps d'accueil avant 12h00 ou pour la semaine 48h00 à l'avance.**

Les parents peuvent emmener ou récupérer leur(s) enfant(s) à n'importe quel moment de ce temps.

Les réservations exceptionnelles seront acceptées dans la mesure des places disponibles.

Vous pouvez également inscrire vos enfants par mail.

Pour tout changement sur ces temps (cantine, accueil « PERISCOLAIRE ») bien vouloir prévenir la direction de l'A.L.P 48H00 avant (sauf pour raisons médicales, un certificat vous sera alors demandé)

Pour toutes inscriptions de dernière minute ou non décommandées ou annulation de moins de 48h00, une majoration de 1h00 sur le temps péri-scolaire en question sera rajoutée !

Tarification

Ce service municipal d'accueil péri-scolaire est payant pour les périodes d'accueil du matin, du midi et du soir.

Le temps consacré au transport n'est pas facturé. Par contre, les parents dont les enfants fréquentent l'A.L.P le matin et le soir en attendant les frères et sœurs qui utilisent le transport scolaire se verront facturer le temps d'accueil.

Un titre de paiement vous est adressé par le Trésor public pour ces temps d'accueil (factures au mois).

Les tarifs varient selon le quotient familial. Un justificatif du quotient familial sera demandé (copie du courrier de la CAF ou MSA ...).



Pour l'Accueil « Péri-scolaire » :

Ce temps est facturé au quart d'heure : tout quart d'heure commencé est dû.

Les 5 minutes du matin de 8H30 à 8H35 ne sont pas comptabilisées.

Au niveau du temps de midi, seulement 45 minutes sont facturées, en effet le temps du repas n'est pas comptabilisé (1H00) ni les 5 minutes de 13H30 à 13H35 pour Sainte- Croix-en-Jarez et de 13H15 à 13H20 pour Pavezin.

Quotient familial	Tarif du quart d'heure Accueil PERISCOLAIRE
0 / 300	0,26 €
301 / 450	0,30 €

451 / 600	0,37 €
601 / 750	0,44 €
751 / 1000	0,49 €
1001 / 1250	0,55 €
1251 / 1500	0,58 €
1501 et au-delà	0,61 €



Pour le repas :

Il est facturé cette année au tarif de **5,00€** quel que soit l'âge de l'enfant du moment que la réservation est faite dans les temps (dates butoirs figurant sur les fiches d'inscription). Les repas se règlent sur facture à la fin du mois.

Documents à fournir obligatoirement lors de l'inscription :

- **Fiche sanitaire**
- **Fiche d'inscription annuelle ou la fiche d'inscription occasionnelle**
- **Règlement intérieur daté et signé**
- **Attestation de domicile**
- **Numéro d'allocataire et justificatif du coefficient familial, sans justificatif la tranche maximum sera appliquée**
- **Attestation d'assurance en responsabilité civile**